

**DECISION GENERALE n° 14/2024  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE DEPENSES  
DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

---

Le directeur général de l'ANGDM,

Vu la loi n° 2004-105 du 3 février 2004 portant création de l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM),

Vu le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 modifié portant organisation de la sécurité sociale dans les mines,

Vu le décret n° 2004-1466 du 23 décembre 2004 modifié relatif à l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du Président de la République du 10 novembre 2023, portant nomination de M. Laurent Bergeot en tant que directeur général de l'ANGDM,

Vu la décision n° 09/2024 du directeur général du 6 juin 2024 portant organisation de l'ANGDM.

**DECIDE**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, la délégation temporaire est donnée à M. François Baudet, directeur général adjoint, pour la durée de cet empêchement ou de cette absence, pour signer en lieu et place du directeur général tout acte, décision et document entrant dans le cadre des compétences et délégations du directeur général en vertu des textes susvisés.

Par ailleurs, délégation permanente de signature est donnée à M. François Baudet, directeur général adjoint, pour les dépenses inférieures à 6 000 € TTC et pour tous les actes et catégories d'actes indiqués dans la présente décision.

En outre, la délégation de signature est donnée :

**ARTICLE 1**

Pour les besoins du service, et pour les actes relatifs à l'exercice des attributions de l'ordonnateur des dépenses de l'établissement, en matière **d'engagement de la dépense**<sup>1</sup>, délégation de signature est donnée, pour les dépenses inférieures à 3 000 € TTC, à :

| <b>Direction des Affaires Générales et de la Logistique (DAGL)</b>  |
|---|
| M. Stéphane Salon, directeur par intérim de la direction des affaires générales et de la logistique.<br>Délégation est également donnée à :<br>Mme Séverine Joly ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Sandrine Condracq ;<br>Mme Flore Paszkiewicz ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antonio Ferri. |

---

<sup>1</sup>Tout achat, dès le premier euro est un achat public. Les seuils financiers s'apprécient sur la durée totale du marché. La présente décision vise les dépenses à l'exclusion de celles relatives à la rémunération, aux charges de personnel ainsi que toutes les autres dépenses liées à la gestion du personnel (cf. décision de délégation en matière de RH).

|  |
|--|
| <b>Direction des Systèmes d'Information (DSI)</b>  |
| <p>M. Pierre Marcq, directeur des systèmes d'information.</p> <p>Délégation est également donnée à :</p> <p>M. Thierry Delacroix ;<br/>M. Hervé Glemba.</p>  |
| <b>Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (DASS)</b>   |
| <p>Mme Fabienne Bardin, directrice de l'action sanitaire et sociale.</p> <p>Délégation est également donnée à :</p> <p>Mme Francette Joncheray, directrice adjointe ;<br/>Mme Françoise Faucher ;<br/>Mme Virginie Sestu-Lancel.</p>   |
| <b>Direction des Prestations et du Logement (DPL)</b>  |
| <p>M. Joïc Berthaud, directeur des prestations et du logement.</p> <p>Délégation est également donnée à :</p> <p>Maxime Fourmann, directeur du logement par intérim ;<br/>M. Suliman En Nassiri ;<br/>M. Olivier Hamant.</p>   |
| <b>Directions Régionales</b>   |
| <p>Mme Catherine Griboval, directrice régionale Nord ;<br/>Mme Marjorie Strychar, directrice régionale adjointe Nord.</p> <p>Mme Sylvie Barrial-Devallez, directrice régionale Grand Sud ;<br/>Mme Kathy Jurkiewicz.</p> <p>M. Maxime Fourmann, directeur régional Est ;<br/>Mme Sophie Hamann, directrice régionale adjointe Est.</p> |
| <b>Direction des ressources humaines</b>   |
| <p>Stéphane Salon, directeur des ressources humaines.</p> <p>Délégation est également donnée à :</p> <p>Mathieu NYBELEN, directeur délégué au pilotage des ressources humaines.</p>  |
| <b>Direction générale</b>  |
| <p>Mme Isabelle Bitouzet, directrice en charge de la fonction « études prospectives » ;<br/>M. Patrick Cressin, responsable qualité ;<br/>Mme Valérie Nowak, contrôleur de gestion ;<br/>Mme Tatiana Petrova-Lefilliatre, directrice de cabinet.</p>   |

## ARTICLE 2

Pour les besoins du service, et pour les actes relatifs à l'exercice des attributions de l'ordonnateur des dépenses de l'établissement, **en matière de certification du service fait, de liquidation et d'ordonnancement**, la délégation de signature est donnée à :

**Direction des Affaires Générales et de la Logistique (DAGL)**

M. Stéphane Salon, directeur par intérim de la direction des affaires générales et de la logistique.

Mme Mireille Bard ;  
Mme Ghislaine Bonnot ;  
Mme Annick Burckhardt ;  
M. Hervé Capelle ;  
Mme Sandrine Condracq ;  
Mme Virginie Di Natale ;  
Mme Véronique Féart ;  
M. Antonio Ferri ;  
Mme Georgia Flaus  
Mme Séverine Joly ;  
Mme Marie-Sophie Lemarre ;  
Mme Laurence Linel ;  
Mme Flore Paszkiewicz.

**Direction des Systèmes d'Information (DSI)**

M. Pierre Marcq, directeur des systèmes d'information.

M. Thierry Delacroix ;  
M. Hervé Glemba ;  
M. Dominique Gravelines.

**Direction des Ressources Humaines (DRH)**

M. Stéphane Salon, directeur des ressources humaines ;  
M. Mathieu Nybelen, directeur délégué au pilotage des ressources humaines  
  
Mme Sophie Delattre, responsable des relations individuelles et collectives ;  
Mme Marie-Antoinette Faska ;  
Mme Séverine Pesez, responsable paie et SIRH ;  
M. Stephen Vienne.

**Direction des Prestations et du Logement (DPL)**

M. Joïc Berthaud, directeur des prestations et du logement. ;  
M. Maxime Fourmann, directeur du logement par intérim.

M. Sulimane En Nassiri ;  
M. Olivier Hamant.

**Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (DASS)**

Mme Fabienne Bardin, directrice de l'action sanitaire et sociale ;  
Mme Francette Joncheray, directrice adjointe de l'action sanitaire et sociale.

Mme Claudie Delalleau ;  
Mme Françoise Faucher ;  
Mme Cécile Lakomy ;  
Mme Françoise Passeron ;  
Mme Virginie Sestu-Lancel.

| <b>Direction Générale (DG)</b>  |
|---|
| <p>Mme Isabelle Bitouzet, directrice en charge de la fonction « études prospectives » ;<br/> M. Patrick Cressin, responsable qualité ;<br/> Mme Valérie Nowak, contrôleuse de gestion ;<br/> Mme Tatiana Petrova-Lefilliatre, directrice de cabinet ;</p> <p>Mme Souad Daho ;<br/> Mme Wanda Gomolka ;<br/> Mme Agnès Vazeilles.</p>  |
| <b>Directions Régionales</b>  |
| <p>Mme Catherine Griboval, directrice régionale Nord ;<br/> Mme Marjorie Strychar ; directrice régionale adjointe Nord ;<br/> Mme Véronique Rajski ;</p> <p>M. Maxime Fourmann, directeur régional Est ;<br/> Mme Sophie Hamann, directrice régionale adjointe Est ;</p> <p>Mme Sylvie Barrial-Devallez, directrice régionale Grand Sud ;<br/> Mme Catherine Frère ;<br/> Mme Kathy Jurkiewicz ;<br/> Mme Elisabeth Martinet.</p> |
| <b>Direction des Services Financiers (DSF)</b>  |
| <p>M. Xavier Guyot ;<br/> Mme Stéphanie Lemarchand ;<br/> M. Matthieu Mansouri ;<br/> Mme Christy Méjean ;<br/> Mme Cécile Roussette.</p>   |

### **ARTICLE 3**

Toutes les délégations antérieures et relatives aux domaines cités ci-dessus, sont abrogées.

### **ARTICLE 4 :**

La présente décision est publiée sur le site internet de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs.

Fait en un exemplaire original

A Paris, le 6 juin 2024

Le directeur général

Laurent Bergeot